



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

**Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du
03 juin 2024**

Date de la convocation : le 29 mai 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juin à 20 heures 15, le Conseil municipal de la commune d'Ottersthal, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence du maire, M. Daniel GÉRARD, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal du 25 mars 2024
- 3) Décision modificative pour virement de crédits
- 4) Choix de l'entreprise pour les travaux rue de la Chapelle :
 - Lot 1 : voirie
 - Lot 2 : réseaux secs
- 5) Devis Rosace pour l'installation de la fibre rue de la Chapelle
- 6) Déclaration d'intention d'aliéner - DIA
- 7) Communication
- 8) Divers

Etaient présents : Adjoints : Denis SCHNEIDER et Thierry SEBASTIEN.
Lydia ANCEL, Béatrice CHABANE, Patricia DELAGE, Thomas KALISCH, Claude JACOB, Jean-Claude HAMBURGER, François BURG.

Absents excusés : Christian KEMPF
Anny STOLL qui donne pouvoir à Denis SCHNEIDER

Absent non excusé :

Procurations : 1

Secrétaire de séance : Jean-Claude HAMBURGER

1) DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales), est désignée comme secrétaire de la présente séance : Jean-Claude HAMBURGER

2) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU LUNDI 25 MARS 2024

M. le maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le procès-verbal du 5 février 2024.

ADOPTÉ à l'unanimité des membres présents



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

3) 2024 – 32 DECISION MODIFICATIVE POUR VIREMENT DE CREDITS

M. le maire expose à l'assemblée que, à la suite d'une erreur de saisie dans la maquette du BP 2024, il convient d'effectuer le virement de crédit suivant :

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	RECETTES D'INVESTISSEMENT
	Ch 021 - 0.07 €
	Ch 16/ art 1641 + 0.07 €
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité, d'APPROUVER** le virement de crédits tel que proposé par M. le maire.

4) 2024 – 33 CHOIX DES ENTREPRISES POUR LES TRAVAUX RUE DE LA CHAPELLE

M. le maire présente au Conseil municipal l'analyse des offres pour les travaux de la rue de la Chapelle :

LOT 1 : Voirie

IDENTITE	MONTANT (HT)	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
ADAM TP	138 990.50	94.00	1
COLAS France	159 867.62	86.79	2
DIEBOLT TP	178 423.50	77.79	3

LOT 2 : Enfouissement des réseaux secs

IDENTITE	MONTANT (HT)	NOTE GLOBALE	CLASSEMENT
SOGECA	73 534.40	82.83	3
EST RESEAUX	65 921.50	96.57	1
SOBECA	76 522.90	87.07	2
DIEBOLT TP	90 546.60	68.36	4

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **DECIDE, à l'unanimité, d'APPROUVER** les devis des entreprises comme suit :

- Lot 1 : ADAM TP pour un montant de 138 990.50 HT
- Lot 2 : EST RESEAUX pour un montant de 65 921.50 HT
-



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN
COMMUNE D'OTTERSTHAL

5) 2024 – 34 DEVIS ROSACE POUR L'INSTALLATION DE LA FIBRE RUE DE LA CHAPELLE

M. le maire présente à l'assemblée le devis établi par la société Rosace pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue de la Chapelle, qui s'élève à 11 420.90 € HT (13 705.08 TTC).

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, **DECIDE, à l'unanimité** :

- **d'APPROUVER** le devis de la société Rosace pour un montant de 11 420.90€ HT.

6) DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

M. le maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les déclarations d'intentions d'aliéner concernant des biens situés à OTTERSTHAL et cadastrés :

<u>PROPRIETAIRES</u>	<u>SECTIONS</u>	<u>PARCELLES</u>	<u>LIEU-DIT</u>	<u>SURFACE TOTALE</u>
Mme Evelyne Lydia BACH	1	458/123	Rue du Stade	383 m ²
	1	460/123	Rue du Stade	1870 m ²
				= 2253 m ²

Le Conseil Municipal prend acte du renoncement au droit de préemption de la déclaration d'aliéner mentionnée ci-dessus.

La séance est levée à 21h30.

Le secrétaire de séance
Jean-Claude HAMBURGER

Le Maire,
Daniel GÉRARD